



Fédération des Conseils de Parents d'Elèves du  
**LYCEE LOUIS ARMAND**

**GUIDE DU DELEGUE PARENT EN CONSEIL DE CLASSE**

**Introduction :**

Le rôle des parents au sein du conseil de classe est **important**. Le parent, membre à part entière du conseil de classe aura à se prononcer sur la suite qu'il conviendra de donner à la scolarité d'un élève. Il s'agit là d'une grande responsabilité qui peut engager l'avenir d'un jeune:

- Les parents représentent un lien entre les professeurs et l'administration du collège d'une part et les familles d'autre part.
- Ils s'informent sur la vie de la classe et cherchent, avec le conseil de classe, des solutions aux éventuelles difficultés.
- Ils représentent les parents et les familles. Ils doivent donc savoir ce que ces derniers pensent. Ils sont attentifs aux cas d'élèves ou familles isolés ou en difficulté, sans chercher à se substituer, dans ce cas, aux intervenants professionnels (professeurs, administration, assistance sociale, médecin scolaire).
- Un délégué de parents aux conseils de classe s'intéresse bien sûr à l'ensemble des élèves, et pas seulement au cas de son propre enfant.
- Un parent volontaire peut être délégué de parents pour une classe dans laquelle il n'a pas d'enfant.

**Avant le conseil de classe :**

Le parent délégué titulaire reçoit une convocation du lycée avec le jour, l'heure et le lieu du conseil de classe.

- Il en informe le délégué suppléant, qui lui, ne reçoit pas de convocation.
- Il vérifie sur son agenda qu'il est bien **disponible** à cette date, sinon il demande au suppléant de le remplacer. En cas de non disponibilité des deux parents, le titulaire informe la FCPE.
- Il contacte et fait connaissance du délégué de l'autre fédération, le rencontre si possible.
- Si l'autre fédération n'a pas de parent délégué pour la classe, le titulaire demande au suppléant de la FCPE de l'accompagner (nous avons droit à deux parents délégués toutes fédérations confondues).

---

**Adresse Courrier :** Boite Postale 402 69651 Villefranche Sur Saône Cedex

**Adresse Local :** 955 Rue Pierre Montet 69400 Villefranche Sur Saône

**Site Internet :** <http://fcpe-louis-armand-villefranche.fr>



Fédération des Conseils de Parents d'Elèves du  
**LYCEE LOUIS ARMAND**

- Il s'assure qu'une semaine avant la date du conseil de classe, la FCPE ait bien envoyé par courriel un questionnaire à tous les adhérents qui doivent le **compléter et le retourner toujours par courriel au parent délégué**. Les coordonnées des parents délégués ont été transmises par la FCPE en début d'année scolaire.
- Le parent délégué récupère les questionnaires puis en fait l'analyse avec le délégué de l'autre fédération, qui doit lui aussi avoir reçu les siens, pour en faire une **synthèse commune des points à soulever** lors du conseil de classe. Penser à rajouter les éléments fournis par les parents lors de contacts téléphoniques ou d'échanges d'courriel. (les adhérents FCPE ont connaissance des coordonnées des délégués FCPE)
- Il s'efforce de rencontrer le professeur principal (coordonnées fournies par FCPE) pour s'informer des points particuliers de la classe.
- Il note les noms des professeurs par matière, s'informe des emplois du temps (voir Pronote)
- Il prépare sa fiche de suivi personnalisée (modèle fourni par FCPE) avec le nom des élèves de la classe (liste fournie par FCPE).

**Pendant le conseil de classe :**

Le rôle du parent délégué est de prendre en considération **l'ensemble** des élèves et non celui de son enfant en particulier. A ce sujet certains lycées demandent aux parents de sortir lorsque vient le tour de leurs enfants. En aucun cas le parent délégué doit intervenir lorsqu'il s'agit de son enfant ! Il demande à l'équipe pédagogique d'évoquer la vie et le fonctionnement de la classe.

- Il suit attentivement d'un trimestre sur l'autre, ce qui est dit des cas individuels (utiliser la feuille de suivi personnalisé fournie par la FCPE). Attention, on passe toujours plus de temps sur les premiers élèves dans l'ordre alphabétique et beaucoup moins pour les derniers. Demander au professeur principal de commencer par les élèves qui en ont le plus besoin (les plus faibles, ceux qui ont eu des difficultés...).
- Il aide les délégués des élèves : veiller à ce qu'une attention et un temps de parole spécifiques leur soient donnés.
- Lorsque des adultes ont un regard négatif sur un enfant, il s'attache à "interroger", remettre en cause cette négativité qui n'est jamais profitable à l'enfant. Chercher surtout à éviter le cumul de regards négatifs, chercher ce qu'il a de positif et le valoriser. Demander quelles ré-médiations sont prévues.

---

**Adresse Courrier :** Boite Postale 402 69651 Villefranche Sur Saône Cedex

**Adresse Local :** 955 Rue Pierre Montet 69400 Villefranche Sur Saône

**Site Internet :** <http://fcpe-louis-armand-villefranche.fr>



Fédération des Conseils de Parents d'Elèves du  
**LYCEE LOUIS ARMAND**

- Il fait un bref compte rendu oral du dépouillement des questionnaires recueillis auprès des parents.

**Après le conseil de classe :**

Toujours se rappeler que les délégués ont une obligation de réserve et de confidentialité à propos des cas individuels et des informations personnelles données pendant le Conseil de classe !

- Le délégué titulaire n'a que **24h en théorie mais 5 jours maximum en pratique** pour informer des résultats du conseil de classe :
- En alternance avec le délégué de l'autre fédération, il fait un compte rendu écrit (modèle fourni par FCPE). Dans le compte rendu, **ne doivent figurer ni les appréciations personnelles de tel professeur sur tel élève ni les notes de chaque élève**. C'est un bilan très court et global **d'une page maximum** qui devrait être signé par les parents délégués présents. **Cependant il est toléré par l'administration du Lycée que ce document ne soit pas signé.**
- Il dépose ou transmet par courriel le compte rendu au secrétariat du lycée qui a **obligation** de le photocopier et de le faire parvenir aux familles (**Article D.111-15** du code de l'éducation). Souvent il est envoyé avec le bulletin scolaire.
- Il transmet par courriel le compte rendu au professeur principal.
- Il transmet par courriel le compte rendu au président FCPE Louis Armand
- Il se tient à la disposition des parents pour parler avec eux des appréciations portées sur leurs enfants.
- Il informe le président de la FCPE Louis Armand de tous les problèmes qu'il juge importants

**Recours**

*Faire appel, si nécessaire à votre fédération FCPE:*

- *S'il vous manque des informations,*
- *Si vous rencontrez des difficultés pour assumer vos missions.*

---

**Adresse Courrier :** Boite Postale 402 69651 Villefranche Sur Saône Cedex

**Adresse Local :** 955 Rue Pierre Montet 69400 Villefranche Sur Saône

**Site Internet :** <http://fcpe-louis-armand-villefranche.fr>